

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pas d'austérité sur le dos des communes !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un groupe de pilotage mandaté par le Conseil d'État a remis le 7 mai dernier un rapport proposant diverses mesures de réduction des dépenses publiques. L'analyse de ce document de plus de deux cents pages révèle que de nombreuses propositions visent à alourdir la facture des communes pour pallier les déficits et les choix budgétaires du canton, et ce sans transfert de compétences complet ou partiel.

Parmi les mesures suggérées, on peut relever :

- La participation des communes au budget de la Cour des Comptes ;
- Le transfert complet de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) aux communes ;
- L'augmentation du financement des Transports Publics Genevois (TPG) par les communes.

Face à ses propres difficultés de gestion, le canton cherche à imposer aux communes des coupes budgétaires qu'il refuse d'effectuer lui-même. Cette dynamique s'inscrit dans une stratégie plus large visant à faire porter toujours plus de poids sur les épaules des communes, comme en témoigne la volonté du canton de faire participer les communes à hauteur de 20 % de la charge de la répartition intercantonale.

Il est inacceptable que le canton utilise les budgets communaux comme une solution miracle pour combler ses propres déficits, privant ainsi les communes des ressources nécessaires à leurs missions. Ces modifications structurelles de politiques publiques méritent mieux que des décisions à l'emporte-pièce, comme le faisaient les suzerains vis-à-vis de leurs vassaux. Si le canton souhaite modifier la répartition de compétences entre les communes et le canton, il doit le faire selon les principes de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton [A 2 04 - LRT] et entamer une concertation de fond avec les communes.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

1. dénoncer les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales ;
2. demander aux autorités cantonales de respecter le principe d'autonomie communale ;
3. transmettre la présente résolution au Conseil d'État, au Grand Conseil, ainsi qu'aux communes limitrophes de Genève, Meyrin, Satigny, Lancy, Onex, Bernex et du Grand-Saconnex.

Mathieu BEER, Denis CHIARADONNA, Pablo MARIN,
Thibaut JOTTERAND

Conseillers municipaux

Vernier, le 17 mai 2026